

S.N.C.F

**Projet de suppression du passage à niveau n°88
situé sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La Maire de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle certifie que l'avis d'enquête publique, prescrite par l'arrêté préfectoral du 21 août 2023, sur le projet de suppression du passage à niveau n°88 situé sur la ligne Chartres-Orléans sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, a été publié le 24 août 2023 dans la commune et est resté affiché jusqu'au 28 septembre 2023 inclus.

Fait à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le 28 septembre 2023

VU,
Le commissaire enquêteur,



Christophe CHAILLOU
Conseiller Départemental du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle